

GUIDE DE L'USAGER DES VISITES D'AMITIÉ

**MISE À JOUR
AOÛT 2020**

VISITES D'AMITIÉ

Le service des visites d'amitié consiste à jumeler une personne bénévole avec une personne qui ressent de la solitude afin de briser l'isolement social au moyen d'une relation de support.

CONTRIBUTION

Aucun tarif n'est perçu pour ce service. Cependant, lors des sorties avec le bénévole, l'usager doit assumer ses propres dépenses.

CRITÈRES POUR ÊTRE ADMISSIBLES AUX VISITES D'AMITIÉ

- ✓ Être une personne en perte d'autonomie légère.
- ✓ Être une personne vivant l'isolement et la solitude.
- ✓ Avoir peu de contact avec l'extérieur, peu de visites.
- ✓ Avoir peu d'occasion de sortir à cause d'une mobilité réduite.

ACHEMINEMENT DE LA DEMANDE

- ✓ L'usager fait sa demande en appelant au Centre d'action bénévole, la responsable des visites d'amitié évalue la demande.
- ✓ La responsable des visites d'amitié ou la personne déléguée par elle, rencontre l'usager à son domicile pour une rencontre.
- ✓ Un délai est requis afin d'étudier la demande et de trouver un bénévole, le cas échéant.
- ✓ La responsable des visites d'amitié procède au jumelage du bénévole avec l'usager.
- ✓ La responsable assure un suivi du jumelage par la suite.

POUR UNE RENCONTRE AMICALE RÉUSSIE

Respecter l'entente :

- ✓ Respecter l'engagement du bénévole quant au nombre de visites prévues par le service (ex. : ne pas lui demander un plus grand nombre de visites).
- ✓ Respecter l'heure convenue des rendez-vous et être ponctuel.
- ✓ Ne pas demander des services au bénévole afin qu'il accomplisse des tâches autres que ses visites (ex. : pelouse, ménage, s'occuper des finances, etc.).
- ✓ Lors des sorties avec le bénévole, l'usager doit assumer ses propres dépenses.

Avoir une attitude positive :

- ✓ Être accueillant, c'est-à-dire être poli et respectueux.
- ✓ Démontrer sa volonté à recevoir une visite
- ✓ Ne consommer ni drogues, ni alcool pouvant influencer sa conduite, avant ou lors des visites du bénévole.

Respecter la façon d'être du bénévole :

- ✓ Faire preuve de neutralité en regard des convictions religieuses et politiques du bénévole. Il en est de même à l'égard de sa situation économique, de son milieu familial, de sa race, de son ethnie, de ses capacités mentales et physiques et de son orientation sexuelle.

Respecter le caractère bénévole de l'engagement :

- ✓ Aucune transaction entre le bénévole et le usager
- ✓ Ne donner aucun bien matériel ni financier au bénévole.
- ✓ Ne faire aucune sollicitation, transaction commerciale ou financière avec le bénévole.
- ✓ En aucun temps, demander ou accepter que le bénévole agisse en tant que mandataire ou chargé de pouvoir pour l'usager.

Lors des sorties ponctuelles en automobile l'usager doit :

- ✓ S'abstenir de fumer dans l'automobile du bénévole si cela l'incommode.
- ✓ S'abstenir de demander au bénévole de faire monter une autre personne, à moins d'une entente prise avec la responsable.

Assurer un bon contact avec la responsable des visites d'amitié :

- ✓ Faire preuve d'ouverture et d'honnêteté par rapport à ses motivations et ses besoins pour recevoir le service des visites d'amitiés.
- ✓ S'assurer de bien comprendre son engagement.

- ✓ Informer la responsable des visites d'amitié si le service ne correspond pas à ses attentes ou s'il y a une situation problématique avec le bénévole.

Prévenir lors d'une absence :

- ✓ Contacter la responsable des visites lorsque l'on prévoit s'absenter pour plusieurs semaines.
- ✓ Contacter la responsable des visites d'amitié lorsque l'on décide de se retirer du service.

Retrait du bénéficiaire

En cas de non-respect de l'engagement, l'utilisateur peut se voir retirer le service.

Signé à Lévis, le ____-____-____,

par _____
(usager)

et par _____
(responsable)

Il est interdit de demander des services au bénévole afin qu'il accomplisse des tâches autres que ses visites (ex. : pelouse, ménage) Si vous rencontrez un problème avec l'un de nos bénévoles, vous pouvez communiquer avec la responsable du service, Lisette Arel, au numéro 418-838-4094 poste 236.

Si vous rencontrez un problème avec l'un de nos membres de notre personnel, vous pouvez communiquer avec le directeur général de Convergence action bénévole au numéro 418-838-4094 poste 226, ou par écrit, à Convergence action bénévole 10, rue Giguère, Lévis (Québec) G6V 1N6.

Veillez noter que nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 13h à 16h30.